

Département de Seine et Marne
Canton de DAMMARTIN-EN-
GOELE

Nos Réf. ca

COMMUNE DE OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil onze, le 12 septembre à 20 heures 30,
En exercice : 17	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni
Présents : 13	à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Votants : 16	Monsieur Jean-Louis CHAUVET, Maire.
Date de Convocation 06/09/2011	<u>Etaient présents</u> : Mr Jean-Louis Chauvet, Mme Roselyne Blanc, Mrs Serge Menu, Jean-Louis Ragon, Mme Géraldine Otto, Mr Franck Picco, Mme Lorna Gratacos, Mrs Etienne Lorenzo, David Michel, Alain Sanchez, Gérard Faucher, Elen Bastet, Mme Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan.
Date d'affichage 19/09/2011	<u>Absents excusés représentés</u> : Mme Bernadette Martinez pouvoir donné à Mr Jean-Louis Ragon, Mr Olivier Gibault pouvoir donné à Mr Franck Picco, Mr Jean-Luc Sauneuf pouvoir donné à Mr Alain Sanchez.
	<u>Absent</u> : Mr Fabrice Pouilly.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Franck Picco.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier Conseil Municipal, nombre de naissances : 4 ; Nombre de mariages : 3 ; nombre de décès : 1. Le nombre de demandeurs d'emploi 93 au 15 août 2011.

Informations diverses :

C Commémoration Groupe Hildevert :

Monsieur le Maire informe que la Commémoration du Groupe Hildevert s'est déroulée ce dimanche 11 septembre 2011 et mise à part le temps incertain les personnes présentes étaient satisfaites de cette belle cérémonie, et il remercie Monsieur Jean-Louis Ragon, lequel avait tout organisé. Au cours de cette journée, des discussions se sont portées sur d'éventuelles solutions à envisager pour l'avenir, notamment concernant le monument situé à l'Etang de Rougemont, où il serait souhaitable d'améliorer le chemin. **Monsieur le Maire** profite de parler de cette cérémonie pour indiquer que lors du déménagement de l'ancienne mairie, une boîte a été découverte laquelle comportait une médaille. Des recherches ont été effectuées et il s'avère qu'il s'agit d'une croix de guerre décernée à la Commune de Oissery le 11 novembre 1948. **Monsieur Jean-Louis Ragon** précise que les croix de guerre ont été décernées aux Communes martyres. **Monsieur le Maire** indique que cette croix de guerre se trouve exposée en Mairie à sa juste place, sur un coussin réalisé par Madame Bernadette Martinez.

C Travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe qu'au cours du mois d'août, profitant qu'il y avait moins de circulation sur la commune un passage piéton surélevé a été installé sur la rue Jean des Barres. **Monsieur le Maire** précise que s'agissant d'une route départementale, la réglementation veut que l'installation d'un passage surélevé se trouve à 200 mètres de l'entrée de la commune. **Monsieur le Maire** indique que l'installation de cet ouvrage a été longue. **Monsieur le Maire** ajoute que cette installation est, pour le moment, en phase de test ; si celle-ci s'avère positive, de nouveaux ouvrages seront installés sur l'ensemble de la Commune.

C Mise en place du PAVE :

Monsieur le Maire informe avoir réceptionné un courrier de l'Association des Paralysés de France afin de trouver une solution sur la mise en place du PAVE lequel consiste à la mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics afin de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles. Une commission doit être créée afin de mettre en place les travaux à envisager, un plan doit être réalisé pour 2015 et suite à cette mesure toutes les entreprises exécutant des travaux sur la commune devront se conformer au plan instauré. **Monsieur le Maire** indique que d'ores et déjà tous les bâtiments communaux sont conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; il est nécessaire par contre d'élargir quelques trottoirs et mettre aux normes les traversées

des voiries. **Monsieur le Maire** termine en précisant que ce dossier sera un poids en moins pour les équipes municipales à venir.

C Point à ajouter à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour, lequel est le suivant :

- □□□□□□□□ Convention d'accès au centre aquatique Plaine Oxygène.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à l'unanimité.

Convention d'accès au centre aquatique Plaine Oxygène.

Monsieur Jean-Louis Ragon, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires expose que pour permettre aux élèves des classes de CE1 de se rendre à la piscine du Mesnil Amelot, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'accès au centre aquatique pour la période scolaire 2011/2012 présentée par la SAS Plaine Oxygène. Les créneaux réservés sont les lundis de 14 h 40 à 15 h 20 pour deux classes et pour la période de la semaine 10 à la semaine 26 ; le coût de la séance s'élève à la somme de 95 euros pour une classe.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Approbation du projet d'aliénation du chemin rural dit de la Procession suite à l'enquête publique.

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique s'est déroulée du 06 juillet 2011 au 21 juillet 2011 inclus. Un courrier d'information a été adressé à l'ensemble des propriétaires riverains. Une partie des observations formulées étant sans rapport avec l'objet de l'enquête publique, elles seront étudiées dans le permis d'aménager. En effet, les remarques étaient plus d'ordre privé, comme les accès, une garantie de tranquillité, etc... **Monsieur le Maire** informe que le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable, il convient d'approuver l'aliénation du chemin rural dit de la Procession Sud sur le territoire de la Commune de Oissery, dans le cadre d'une cession à la société SATIM pour un montant de 2.000 euros (précédemment délibéré à l'unanimité lors du conseil municipal du 04 juillet dernier), les frais de géomètre et les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. **Monsieur le Maire** ajoute que le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie de Oissery aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Travaux intérieurs de la maison des associations – Signature d'une convention avec l'association Initiatives 77.

Monsieur David Michel Conseiller Municipal, en charge des travaux de l'ancienne Mairie, dénommée à présent « Maison des Associations » expose qu'il convient de signer la convention présentée par l'Association Initiatives 77 afin de poursuivre la réfection intérieure de ce bâtiment, et notamment des plâtres, des isolations, des portes et fenêtres ainsi que des sols, suite aux travaux de gros œuvre déjà réalisés par cette association. **Monsieur David Michel** indique que la participation hebdomadaire s'élève à la somme de 883 euros (huit cent quatre vingt trois euros) pour la présence de 12 personnes et que les frais de restauration des salariés sont à la charge de la municipalité.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Adhésions offertes.

Monsieur le Maire expose que samedi 03 septembre 2011 s'est déroulé le Forum des Associations. Comme tous les ans, quatre tickets d'enfants domiciliés sur la Commune de Oissery et inscrits ce jour à une activité sportive ou culturelle ont été tirés au sort et il en résulte que les quatre tirages concernent des enfants inscrits au Club de Judo. **Monsieur le Maire** indique que le montant de ces adhésions sera réglé directement au club de judo soit un montant global de 528 euros correspondant à quatre adhésions.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les associations présentes et précise qu'en général seules les associations pratiquant leur activité dans la salle polyvalente sont présentes au forum et que les autres procèdent aux inscriptions directement sur le lieu de leur activité.

Participation aux frais de fonctionnement du Lycée Professionnel Le Champ de Claye.

Monsieur le Maire expose que deux enfants de la Commune de Oissery ont fréquenté le Lycée Professionnel « Le Champ de Claye » sur la Commune de Claye Souilly au cours de l'année scolaire 2010/2011 et propose, comme tous les ans de signer la convention établie par le Syndicat Intercommunal du Lycée de Claye-Souilly, ayant pour objet la participation aux frais de fonctionnement s'élevant à la somme de 71,94 euros par enfant soit un total de 143,88 euros (cent quarante trois euros quatre vingt huit centimes). **Monsieur le Maire** indique que le coût par élève est moindre que l'année précédente et suppose que comme beaucoup de syndicats ou

d'associations, les tarifs ont été revus à la baisse du fait que les collectivités ont de moins en moins de recettes.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Décisions modificatives.

Monsieur Serge Menu Adjoint au Maire en charge des finances expose qu'il convient de procéder à deux décisions modificatives sur le budget de l'exercice en cours, une première pour l'acquisition du véhicule communal « Kangoo » du fait que le « Berlingo » accidenté est irréparable ; et une seconde concernant la réfection des sols des écoles et il propose aux membres présents de procéder aux décisions modificatives de la manière suivante :

- **En section d'investissement :**

•○○○○○○○○ Opération 12
Article 21318 - 7.200,00 €

•○○○○○○○○ Opération 13
Article 2182 + 7.200,00 €

- **En section d'investissement :**

•○○○○○○○○ Opération 12
Article 21318 - 6.300,00 €

•○○○○○○○○ Opération 15
Article 21312 + 6.300,00 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

C Travaux de la Résidence Quincampoix :

Monsieur le Maire expose que les travaux de la résidence Quincampoix ont pris du retard. En effet, le calendrier des travaux prévoyait la réfection de tous les candélabres au mois de Juillet 2011. Confirmation avait été faite concernant la livraison de tout le matériel nécessaire. L'entreprise a donc commencé les travaux et elle s'est aperçue que les candélabres avaient été effectivement livrés mais pas les poteaux ! Les poteaux ont donc été recommandés mais la société étant fermée au mois d'août, n'a par conséquent pas pu les fabriquer immédiatement, repoussant la livraison de ces poteaux à mi-octobre 2011. Concernant la voirie, l'entreprise Eurovia est venue la semaine dernière et elle prévoit de débuter les travaux prochainement.

C Travaux de voirie rues Henri Dunant et Jean des Barres :

Monsieur le Maire expose qu'une réunion de présentation est prévue pour ce vendredi 16 septembre 2011 en présence de la DDT et de l'entreprise retenue lors de l'ouverture des plis du marché public réalisé, la société Wiame. **Monsieur le Maire** indique que c'est la première fois que cette entreprise travaille pour la Commune. La DDT va suivre la réalisation des travaux lesquels doivent démarrer le 24 octobre prochain mais il ne sait pas encore par quelle rue. **Madame Anne-Claude Chauvet Herry-Guegan** demande comment les riverains pourront accéder à leur habitation ? **Monsieur le Maire** répond qu'il aura l'information lors de la réunion de vendredi mais il pense que les accès ne seront pas pires que lors des travaux des enfouissements des réseaux ou de la réfection du pont.

C Rentrée scolaire :

Monsieur le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée ; il n'y a pas d'ouverture ni de fermeture de classe. Il indique que Madame Caron n'aura plus son aide administrative à compter de la fin de l'année, et qu'elle va être par conséquent bien ennuyée et il ajoute qu'apparemment toutes les aides ont été supprimées dans tous les établissements scolaires.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire indique que l'inspection académique a décidé que lors des vacances de la Toussaint, tous les enfants reprendront le chemin de l'école dès le mercredi 02 novembre 2011 toute la journée pour permettre de fermer les établissements scolaires le week-end de l'ascension. **Monsieur le Maire** ajoute qu'il n'y aura par conséquent pas de centre de loisirs ce jour.

✓..... **Monsieur le Maire** demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 25.